

15^{ème} rallye VHC d'Autun Sud Morvan
21-22 août 2026

DÉCISION N° 1

Document N° 2.2

De : Les Commissaires Sportifs

Date : 21/08/2026

A : Tous les concurrents

Heure (décision) : 18h25

Suite à la sortie de route du N° 222 dans l'ES2, le Collège des Commissaires Sportifs a décidé d'attribuer aux concurrents concernés par l'incident des temps qu'ils estiment comme étant les plus équitables, conformément à l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes 2026 :

N° 224 : 7'43''6
N° 227 : 9'03''0
N° 228 : 7'46''0
N° 230 : 7'46''2
N° 231 : 7'26''6
N° 232 : 7'49''9
N° 233 : 7'29''3
N° 234 : 8'39''2

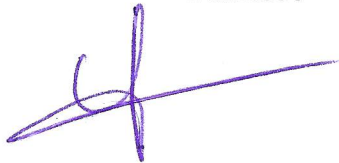
Les Commissaires Sportifs

Stéphanie POTONNIER



Membre du Collège

Josiane CHARLEUX



Membre du Collège

Georges LEMMENS



Président du Collège

Publié au tableau d'affichage officiel à 18h30